

Compte – rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 Août 2016

Sous la présidence de M. le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean-Yves, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal

Avait donné pouvoir : MARTIN Isabelle à ALEXANDRE Christian

GEORGET Arthur à ALLARD Jean-Yves

Secrétaires de séance : RECOQUE Pascal

Ordre du jour

1. Informations diverses
2. Délibérations
 - Agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP)
 - Location de l'appartement de la maison de la kinésithérapeute
 - FPIC
3. Questions diverses

Informations diverses

- Le conseil municipal adresse ses plus vives félicitations à Arthur Georget et sa compagne qui viennent d'avoir un petit « Jean ».
- Lors de la réunion communautaire du 17 Août, le président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance a confirmé que le projet conjoint « Commune de Viverols/ CCVA » de faisabilité de transformation de la Salle des Fêtes en une salle culturelle associée à la salle communale est abandonné par la CCVA en raison de la création de la nouvelle communauté de communes au 1^{er} Janvier 2017. Le cahier des charges ayant été rédigé par l'architecte du Parc Livradois-Forez, contact sera repris avec elle pour poursuivre le projet au nom de la commune de Viverols seule.
- Annonce de la CCVA : le début des travaux de la maison des services est prévu à partir du mois d'octobre (le permis de construire est toujours en attente)
- Le diagnostic technique obligatoire pour la vente du bâtiment de l'Ancienne mairie a été réalisé le 23 Août. Reste le calcul des volumes du bâtiment lié au fait que la cave est située sous la boulangerie. Il sera réalisé en Septembre
- L'ONF doit réaliser cet automne une coupe de bois dans la section de Gorce-Bouteyras-Le Moulinet : nous sommes en attente du devis de replantation qui sera proposé par l'ONF
- Le diagnostic de rénovation du réseau d'eau est en cours par SOCAMA. Nous n'aurons vraisemblablement pas de prévisions budgétaires de travaux à réaliser avant le printemps prochain de telle sorte qu'aucune subvention ne pourra être demandée avant une année. A noter qu'actuellement la consommation d'eau a baissée de moitié cette année suite aux réparations des nombreuses fuites.
- Un affaissement de chaussée s'est formé sur la nouvelle route des Mas à Coussangettes. Contact sera pris avec l'entreprise Brouillas.
- Le jardin du souvenir est en place au cimetière.

Délibérations

1. Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'DP)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre des obligations réglementaires imposées par la loi du 11 février 2005 aux collectivités et EPCI, la Communauté de Communes a engagé pour son compte et celui des 10 communes adhérentes un diagnostic Accessibilité portant sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP).

Afin de se conformer à la loi de 2005 et ses récentes évolutions réglementaires, ordonnance du 26 septembre 2014 et décret du 5 novembre 2014 définissant les Agendas d'Accessibilité Programmée, il convient de déposer l'Ad'AP portant sur le

ERP et IOP communaux d'ici le 27 septembre 2016, une prorogation d'une année ayant été accordée.

Outre un état des lieux des points de non-conformité au regard des normes d'accessibilité, le document regroupe également des solutions d'usage, techniques et administratives pour chaque bâtiment permettant de se conformer à la loi, l'estimation financière sommaire de ces solutions et leur programmation dans le temps sur une période de 3 ans, et le cas échéant sur 2 périodes supplémentaires de 3 ans chacune (selon la complexité technique et financière des travaux).

Cette programmation a valeur d'engagement.

Pour la commune de Viverols, les ERP et IOP diagnostiqués sont les suivants :

| | |
|--------|--|
| ERP 01 | Mairie et Office de Tourisme |
| ERP 02 | Bibliothèque |
| ERP 03 | Local Kinésithérapeute |
| ERP 04 | Fleuriste (la boutique de Caroline) |
| ERP 05 | Eglise |
| ERP 06 | Salle du Patch |
| ERP 07 | Poste |
| ERP 08 | Salle des Fêtes |
| ERP 09 | Salle des Associations |
| ERP 10 | Salle des Associations R+1 |
| ERP 11 | Ecole élémentaire publique |
| ERP 12 | Camping municipal le Pradoux |
| IOP 01 | Cimetière |
| IOP 02 | Aire de jeux |
| IOP 03 | Sanitaire public et vitrine Office du Tourisme |

| | |
|-------------------|---|
| Salle des gîtes | Non considéré comme ERP (Réservé uniquement aux membres de l'Association) |
| Vestiaire du Foot | Non considéré comme ERP (absence d'équipe de foot) |

Au regard du projet d'Ad'AP qui vous est présenté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'Agenda d'Aménagement Programmé (Ad'AP)

Période 1 :

année 1 : pour l'ensemble des ERP/IOP achat et mise en place de la signalétique de stationnement (panneaux , potelets ; traçage au sol)

année 2 : pour l'ensemble des ERP/IOP achat et mise en place de la signalétique intérieure

année 3 : équipement des wc (lavabo, barres appui ,largeurs portes ..)

Période 2

Années 4,5,6 : mises aux normes de l'école et du camping

Une commande de matériel pourrait être faite en commun avec les autres commune via la CCVA afin des diminuer les coûts.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Location de l'appartement du 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment de l'ancienne Perception

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Monsieur BAURE Marc afin de louer l'appartement situé au 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment de l'ancienne Perception.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer, à compter du 1^{er} septembre 2016, l'appartement situé au 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment de l'ancienne Perception, à Monsieur BAURE Marc, pour un montant de loyer de 350 euros mensuel

- de demander au locataire un cautionnement équivalent à un mois de loyer en principal, soit une somme de 350 euros, à la signature du bail

- que les charges (électricité, eau et chauffage) seront à la charge du locataire

- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1er janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 2 juin 2016
Vu les dispositions des articles L2336-3 et L 2336-5 du CGCT
Vu la délibération du 18 novembre 2014 validant le Pacte financier et fiscal entre communes et EPCI.
Vu la délibération du conseil communautaire de la vallée de l'Ance en date du 29 juin 2016

Monsieur Le Maire rappelle qu'en mobilisant le FPIC pour financer le transfert de charges, les communes ne sont pas pénalisées par une révision de leurs attributions de compensations. De cette manière le pacte actait le principe de mobilisation d'une nouvelle ressource au lieu d'une ponction dans les ressources communales existantes. C'est sur ce principe qu'ensemble, les élus de la Vallée de l'Ance ont bâti le budget 2016.

Pour le FPIC, le Pacte Financier et Fiscal précisait :

Depuis 2007, la communauté de communes a fait évoluer ses compétences sans intégrer les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Afin de garantir les ressources nécessaires au fonctionnement du service sans affecter les communes membres, la répartition du FPIC, nouvelle ressource du bloc local sera intégralement reversé à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance de 2015 à 2019. Le principe de l'attribution FPIC selon une clef de 100 % CCVA est inscrit dans le pacte financier et fiscal. Les sommes allouées à la Communauté de Communes seront fléchées vers la reconstitution de son épargne et l'investissement en lien avec le projet de territoire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal n'approuve pas une répartition du FPIC 2016 selon le régime dérogatoire libre tel que le prévoit la délibération du 29 juin 2016 du conseil communautaire.

Vote : Contre : 1 (JOUBERT)
Pour : 5 (ALEXANDRE-HAUTEVILLE-ALLARD-MARTIN-GEORGET)
Abstention : 5 (MATICHARD-LACROIX-PORTENEUVE-PICARD-RECOQUE)

Questions diverses

- Cimetière : Marc Joubert demande si l'on peut installer un abri à l'entrée du cimetière afin de ranger les divers matériels et de tenir propre cet espace. Un devis sera demandé
Yvette Lacroix signale que les bords du chemin d'accès au cimetière sont mal entretenus : il y a surtout une haie d'un riverain qui n'est pas taillée.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30